ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ardèche des Sources et Volcans

Bulletin d'information de la communauté de communes

JANVIER 2019 | n°2



La nuit du sport au gymnase intercommunal | P 3



PLUi, on en est où? | P 20



Qualité de l'air dans nos crèches | P 4

Dossier:
Equipements sportifs
| P 22

Barnas - Burzet - Chirols - Fabras - Jaujac - Lalevade-d'Ardèche - La Souche -Mayres - Meyras - Montpezat-sous-Bauzon - Péreyres - Pont-de-Labeaume - Prades - Saint-Cirgues-de-Prades - Saint-Pierre-de-Colombier - Thueyts

Budget | P 28

Photovoltaïque | P 13

Point sur la compétence eau | P 12

www.asv-cdc.fr



Édito

Cédric D'IMPERIO
Président de la communauté de communes
Ardèche des sources et volcans
Maire de Fabras

Édito

En ce début d'année 2019, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter tous mes vœux de santé et bonheur pour vous et vos proches pour cette nouvelle année qui débute en espérant plus de paix et de solidarité pour chacun d'entre vous.

Avec ce deuxième numéro de notre journal d'information communautaire, vous aurez un aperçu assez précis de la vie de notre structure et de notre territoire durant toute l'année 2018.
Pour la 3ème année consécutive, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale en trouvant ailleurs, dans une gestion optimisée et rigoureuse, des marges de manœuvre pour continuer à investir sur notre territoire et maintenir un niveau de service de qualité.
Je profite de ce bulletin d'information pour remercier tous les élus et les employés de la communauté de communes pour leur travail, pour leur sens prononcé du service public, pour le respect de l'intérêt général et, en un mot, pour leur motivation à faire avancer tous les jours notre si beau territoire de vie Ardèche des sources et volcans !

A vos côtés pour défendre au quotidien notre territoire et notre qualité de vie,
Bien amicalement

Le Président
Cédric D'IMPERIO



Visite du chantier du boulodrome avec le Préfet et le Président du département



Balade de l'an que ven à Burzet



Visite du chantier du boulodrome avec le député et les conseillers régionaux

Bulletin d'information de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans N°2 / Février 2019 - Siège : 12 rue du Pouget Château de Blou 07330 Thueyts, téléphone : 04 75 89 01 48

Directeur de publication : Cédric D'IMPERIO / Rédaction : Equipe de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans / Conception : Yoann Cabourg / Crédit photo : Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, Simon Bugnon / Impression : ABP / Tirage : 5000 exemplaires / Distribution : La Poste / Dépôt légal : Janvier 2019 / N°ISSN : I2609-5122

Sport

Nuit du sport



60 bénévoles

700 visiteurs

7 heures d'animation

10 000 vues sur facebook

8 associations sportives

L'année 2018 a vu la première édition de la nuit du sport organisée au gymnase intercommunal de Montpezat-sous-Bauzon. C'est dans le cadre d'un projet mené par six jeunes que l'idée de la mise en place d'un évènement sportif est née.
Quoi de plus normal que de vouloir faire de cette soirée, un moment ludique autour de la découverte des différents sports pratiqués tout au long de l'année au gymnase tout en proposant d'autres sports plus ludiques tels que le dodgeball ou le bubble foot. Ce fût une vraie réussite. Plus de 700 personnes, dont 80% résidant sur le territoire ont fait le déplacement. Des petits, des grands, en famille, en groupe, des jeunes, des moins jeunes, tous ont trouvé de quoi s'amuser et transpirer. Badminton, basket, ping-pong, futsal, zumba, fitness, ou encore karaté, le choix était large.
Les associations, sans qui rien n'aurait été possible, ont joué le jeu et ont proposé, tout au long de la soirée, ateliers et démonstrations comme l'équipe de Roller Derby qui a impressionné les spectateurs.
L'ambiance fluo dans toutes les salles et la musique des jeunes DJ d'Extra sono 07 ont attiré les jeunes.
Le contrat est rempli pour le service jeunesse qui s'est mobilisé autour de cette action, et les jeunes à l'initiative du projet qui avaient vu juste. Le gymnase intercommunal, parfaitement adapté à ce type d'évènement, a très agréablement surpris les visiteurs qui le découvraient pour la première fois. Un grand merci à nos jeunes bénévoles qui ont assuré toute la soirée le maquillage, la buvette, la surveillance, l'installation et le rangement du matériel, aux associations qui ont œuvré pour faire de cette soirée une réussite, à l'équipe de la CDC pour sa motivation et surtout aux habitants pour leur confiance.

A vos agendas

16

Prochaine nuit du sport : 16 Mars 2019

Santé

Qualité de l'air

«cette démarche a permis de prendre conscience de l'impact des différents facteurs potentiellement sources d'émission de polluants»



Capteur CO^2

Les enfants passent 90% de leur temps dans des lieux clos : logement, transport, crèche. Une bonne qualité de l'air intérieur d'un bâtiment a un effet positif sur le bien être des occupants et sur l'apprentissage des enfants. La communauté de communes à fait le choix d'investir dans des capteurs CO_2 afin de garantir une bonne qualité de l'air.

Des matériaux de construction au mobilier, des activités aux comportements des occupants, en passant par les apports extérieurs, les sources de pollution de l'air intérieur sont nombreuses. La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et établissements scolaires, dans le nouveau dispositif réglementaire 2018-2023, repose sur deux principes : d'une part, l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement tous les 7 ans et d'autre part, la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur. Pour ce faire, le ministère a élaboré un guide permettant la mise en place d'une auto-évaluation dans le but d'identifier des bonnes pratiques à mettre en œuvre et les points de vigilance à avoir.
Consciente des enjeux concernant la qualité de l'air intérieur des lieux accueillants les jeunes enfants, la communauté de communes a engagé au cours du deuxième trimestre 2018, une campagne d'analyse sur l'ensemble de ses établissements.

Au-delà des relevés et des analyses effectuées, cette démarche a permis de prendre conscience de l'impact des différents facteurs potentiellement sources d'émission de polluants tels que le ménage, le mode de chauffage, le mobilier ou encore la réalisation de travaux dans l'objectif de mettre en place de nouvelles pratiques.

Dans nos crèches,

Cela se traduit par:

- **La réalisation d'un auto-diagnostic de la qualité de l'air intérieur**
- **La réalisation d'un « Etat des ouvrants et des bouches d'aération»**
- **L'installation de capteur de confinement qui mesure la teneur en CO_2, le taux d'humidité et la température de l'établissement**
- **La réalisation d'un diagnostic radon (en cours)**
- **La réalisation d'une auto analyse benzène et formaldéhyde**

Tous les résultats de ces analyses sont disponibles sur demande dans les établissements.

Qualité de l'air intérieur



www.ademe.fr

Engagement

service civique



Quelles sont vos attentes au travers de votre service civique?

Nous avons fait le choix du service civique pour mieux comprendre le fonctionnement de la communauté de communes et pour pouvoir prendre part aux actions du territoire. Cet engagement nous permet d'aller à la rencontre des différents publics et acteurs.

L'engagement de Service Civique est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap pour une durée de 6 à 12 mois dans le but d'accomplir une mission d'intérêt général.

Pour la première année, la communauté de communes accueille deux jeunes en services civiques de décembre 2018 à fin juin 2019. Ces sept mois de collaboration permettront la rencontre entre le projet de la collectivité notamment lié au service jeunesse et le projet du jeune volontaire. Pour la partie communauté de communes, Manon et Quentin âgés respectivement de 19 et 20 ans, ont intégré le service jeunesse au même titre que les autres membres de l'équipe. Il s'agit d'une aubaine pour ce service soucieux que les jeunes soient bels et bien des acteurs des projets et non pas de simples consommateurs.

Tout au long de leur période d'engagement, ils seront accompagnés, par Muriel, conseillère pour la Mission Locale, qui les rencontrera chaque mois pour travailler sur leur projet personnel et professionnel.

MSAP
Un service qui s'étoffe

En 2019, la maison de services au public (MSAP) offrira encore plus de proximité et de services. Ainsi vous pourrez maintenant être accompagné dans vos démarches auprès des finances publiques et de Capemploi. De plus, des journées en itinérance seront organisées dans un premier temps sur les communes de Saint-Pierre-de-Colombier et Burzet pour les personnes non mobiles.

11 rue Pouget
07330 Thueyts
04 75 39 75 33

A votre service

- Accueil, information et orientation
- Accompagnement aux démarches administratives (Pôle emploi, assurance maladie, MSA, CAF...)
- Accès internet avec un poste en libre consultation
- Aide à l'utilisation des services et des outils numériques
- Mise en relation avec les services publics adaptés

Liste de nos partenaires

pôle emploi
Syndicat mixte des Inforoutes
le numérique au service des territoires
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDÈCHE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat Ardèche
ARDECHE MERIDIONALE MISSION LOCALE
msa santé famille retraite services
SÉCURITÉ SOCIALE L'Assurance Maladie ARDÈCHE
ALLOCATIONS FAMILIALES
capemploi 07-26
Carsat Retraite & Santé au travail Rhône-Alpes
CCI ARDÈCHE
ardèche LE DEPARTEMENT
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
FINANCES PUBLIQUES

Jeunesse

Le Point Information Jeunesse Itinérant



Le Point Information Jeunesse Itinérant (PIJITI) a pour mission d'aider les jeunes à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent. Vous serez reçu personnellement par Audrey, une professionnelle qui vous écoutera, et cherchera avec vous les réponses à vos questions, qu'il s'agisse de **scolarité**, de **formation**, d'**emploi**, de **logement**, de **loisirs**, de **préparer votre départ vers l'étranger**, ou encore de **monter un projet** pour lequel vous cherchez des aides... Le PIJ met à votre disposition quelques offres d'emploi ou de jobs en partenariat avec Pôle Emploi. Toute l'année, le PIJ aide aussi à l'élaboration de CV, à la rédaction des lettres de motivation et à la préparation aux entretiens de recrutement.
Vous trouverez en libre accès de la documentation, des revues, des ordinateurs et une imprimante.
Tout au long de l'année, Audrey accompagnée de Manon et de Quentin, nos jeunes en service civique, ira à votre rencontre et vous invitera dans son camping-car équipé et connecté.

Agenda jeunesse

Février

- 9 : journée au Mondial des métiers de Lyon
- 13 : passage du PIJITI à Lalevade
- 19 : passage du PIJITI à Thueyts
- 20 : passage du PIJITI à Jaujac

Mars

- 13 : passage du PIJITI à Jaujac
- 16 : La nuit du sport
- 19 : passage du PIJITI à Lalevade
- 20 : passage du PIJITI à Thueyts

Avril

- 16 : passage du PIJITI à Jaujac
- 17 : passage du PIJITI à Thueyts
- 15 au 19 : formation baby-sitting
- 16 : Soirée autour des métiers de la jeunesse

facebook oliviadurandpro



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un service gratuit destiné aux assistantes maternelles agrées du territoire et aux parents concernés par l'accueil individuel. C'est un service qui fait partie intégrante du pôle enfance jeunesse de notre collectivité.
Dans le cadre de ses missions, le RAM est un soutien à la professionnalisation des Assistantes maternelles. Pour répondre au plus près à leurs besoins, le RAM s'est engagé à organiser sur le territoire des sessions de formation continue labellisées IPERIA.
Depuis maintenant deux ans, les assistantes maternelles programment, avec le RAM, un plan de formation sur le territoire. De son côté, Isabelle Laurent, responsable du RAM, se charge de contacter les centres de formation certifiés et de gérer l'organisation du temps de formation. Les assistantes maternelles plébiscitent particulièrement ces temps de formation puisque leur participation est en augmentation chaque année.

Pour les années à venir, les assistantes maternelles ont déjà fait part de nombreux thèmes qui les intéressent tels que le language des signes ou l'accueil d'un enfant en situation de handicap (voir ci-dessous).
A savoir : toutes les Assistantes maternelles en activité bénéficient en plus du Compte Personnel de Formation (ancien DIF) de 58h de formation continue par an qui sont perdues si elles ne les utilisent pas.
Ces formations peuvent avoir lieu pendant ou hors temps de travail ; les assistantes maternelles percevront soit leur salaire, soit une indemnité pendant leur temps de formation.
Les démarches administratives ont été très simplifiées. Pour toutes questions de la part des assistantes maternelles ou des parents employeurs, n'hésitez pas à contacter le RAM au 06 43 96 01 68.



ram@ardechedessourcesetvolcans.com

Programme 2019 de formation continue des assistantes maternelles sur le territoire

« Gestion du stress »
Samedi 26 janvier et samedi 9 février Inscriptions clôturées

« Eveil de l'enfant basé sur différentes pédagogies dont Montessori »
3 jours : Samedi 9 mars, samedi 23 mars, samedi 13 avril.

« SST : Sauveteur Secouriste Travail »
2 jours : Samedi 12 octobre, samedi 26 octobre

« SST : Sauveteur Secouriste Travail »
1 jour (Recyclage) : Samedi 19 octobre

Soutenir le commerce de proximité

Repenser la dynamique des communes du territoire et tout faire pour soutenir les services de proximité est nécessaire pour le quotidien des habitants.
Pour essayer de répondre à cet enjeu, les élus de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans ont décidé d'agir en proposant de nombreuses solutions d'aides et d'accompagnements aux commerçants et artisans avec point de vente. Cette volonté s'inscrit dans le programme en faveur de l'économie de proximité mené par la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Les aides possibles sont par exemple :

Eco

- **Investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité, façades, éclairage, enseigne)**
- **Équipements destinés à assurer la sécurité du local**
- **Économies d'énergie**

En répondant à l'appel à projet, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé, technique et juridique en lien avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat. Ces aides permettent de redonner un coup de jeune et de favoriser le maintien de nos commerces de proximité dans nos villages.
Le montant de l'aide correspond à 10% des dépenses éligibles plus 20% d'aide de la région, soit 30% d'aides.
Un autre dispositif d'aide est également mis en place par le Département de l'Ardèche et la communauté de communes pour le maintien du dernier commerce. L'intervention du Département a pour objectif le maintien ou la création d'activités commerciales ou artisanales de proximité, représentant un véritable service à la population, dans les zones rurales. Là aussi l'aide est de 10% de la communauté de communes et de 20% du conseil départemental soit 30% pour le projet.



Chambre de commerce et d'industrie :	04 75 88 07 07
Chambre des métiers et de l'artisanat :	04 75 07 54 64
Communauté de communes :	04 75 89 01 48



Annonce

La communauté de communes loue à Prades des locaux destinés à l'activité économique :
- Un local professionnel de 225 M² (170 M² de garage en rdc et 55 M² de bureau en mezzanine)
  Loyer 500 € mensuel.
- 2000 M² de locaux qui peuvent être cloisonnés
Loyer à étudier
Locaux bien situés et très pratiques pour entreprise artisanale ou création d'entreprise.

Visite et contact : Communauté de communes «Ardèche des sources et volcans» 04 75 89 01 48.



Voirie

Le programme de travaux de voirie 2016-2019 s'est poursuivi, avec deux nouveaux marchés signés en 2018 pour 126 370 € de travaux TTC. Ces travaux ont été réalisés sur les quatre communes de Saint-Pierre-de-Colombier, Thueyts, Barnas et Prades par les deux entreprises de travaux publics SATP et EUROVIA. La dernière tranche de travaux de voirie à réaliser en 2019 s'élèvera à près de 250 000 € TTC, et permettra de solder le programme 2016-2019 (près de 2 500 000 € TTC auront ainsi été réalisés sur notre territoire en 4 ans).
Chaque année, un groupement de commande est proposé aux communes afin de lancer une consultation groupée (communauté de communes pour la voirie communautaire et communes qui le souhaitent pour la voirie communale). Cette procédure permet d'atteindre un volume de travaux suffisant pour bénéficier de tarifs compétitifs.

Le programme de travaux d'aménagement de village 2015-2018 arrive à son terme fin 2018. Chaque commune s'est vue attribuer 25 000 € en financement de travaux qu'elle fait réaliser directement. Cette aide directe vient en soutien pour des projets d'aménagement de place, de centre village, de traverses par exemple, dont certains sont encore en cours. Cette année, la commune de Pont-de-Labeaume a présenté un dossier détaillant la restructuration des locaux du bâtiment « Ventadour », première étape du projet de revitalisation du bourg centre. La commune de La Souche a présenté une demande de soutien à l'aménagement des deux places entrées Est et Ouest de la commune, afin de marquer les entrées et sorties du village pour améliorer la sécurité. La commune de Burzet a le projet de refaire une place publique et de réaménager son ancienne gendarmerie tandis que la commune de Péreyres a souhaité utiliser cette enveloppe de 25 000 € à l'aménagement du site du Ray Pic prévu en 2019.



Travaux d'aménagement de village

ENJEUX DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est l'activité principale du service de collecte. Tout au long de l'année, y compris le 14 juillet et le 15 août, les 7 camions de la communauté de communes parcourent près de 150 000 km par an pour récupérer les déchets ménagers. Environ 2 300 tonnes d'ordures ménagères sont collectées chaque année et 260 tonnes de déchets en tri sélectif.
Hors coût de collecte, le coût de traitement d'1 tonne d'ordures ménagères est d'environ 150 € ht, alors que le coût de traitement d'1 tonne de déchets en tri sélectif est de 0 €, grâce aux filières de recyclage.

Trouver des postes d'économies est donc possible.

A titre individuel il est possible d'agir très concrètement :
Si chacun diminue le poids de ses ordures ménagères, le cout facturé à la collectivité diminue. Sachant que le contenu d'une poubelle peut être réduit de 70% grâce à des actions liées au tri, à la mise en place du compostage, à une meilleure optimisation des produits, c'est d'importantes économies qui pourraient être réalisées.
Mais les sources d'économies ne s'arrêtent pas là.
A titre collectif aussi les améliorations sont réalisables très pratiquement :
Changer nos habitudes, c'est aussi développer sur l'ensemble du territoire les points d'apport collectifs de proximité. A ce jour, le territoire est équipé de plus de 1 000 bacs collectifs de proximité d'ordures ménagères et tri sélectif, fournis par la communauté de communes.
Face aux enjeux environnementaux, dont nous sommes tous témoins, face aux risques encourus en empruntant des routes contre indiquées aux poids lourds, face aux lourdeurs de la collecte en porte en porte (obligeant les usagers à s'équiper chacun de deux containers règlementaires (un gris et un jaune) et fixant des jours de passage fixes), les containers collectifs présentent de multiples avantages :

Possibilité pour chacun de déposer ses poubelles d'ordures ménagères et de tri **à tout moment** dans des bacs prévus à cet effet

Ramassage des containers **plus fréquents**, et optimisation des tournées pour éviter que des camions se rendent au centre de traitement à Lavilledieu à « moitié vide »

Diminution des nuisances sonores grâce à des arrêts moins fréquents des véhicules

Baisse du temps de collecte permettant le développement d'autres services, tels que les tournées pour les objets encombrants ou les tournées adaptées à des situations particulières.

Amélioration des conditions de travail des agents qui travaillent dans des conditions souvent difficiles.
Environ 3 tonnes de déchets sont collectées à chaque tournées avec de nombreuses manutentions.

Surveillance accrue des points de collecte par des passages plus réguliers

Diminution des risques liés aux manœuvres des camions.

Alors c'est vrai, de même que pour la collecte du verre ou des journaux, nos habitudes doivent évoluer. Ces points d'apports collectifs de proximité peuvent trouver leur place près des habitations et apporter une solution alternative de proximité.
C'est à chacun de prendre ses responsabilités aujourd'hui : Soit rester sur un modèle de collecte individuelle qui ne cessera d'être plus onéreux, contraignant et gourmand en énergie chaque année. Soit évoluer sur un modèle commun à tout le territoire où chacun pourra déposer ses poubelles quand il le souhaite sur des lieux prévus à cet effet, collectés régulièrement, garantissant ainsi le maintien de la fiscalité locale au taux actuel sans augmentation, tout en améliorant les conditions de travail des agents et en diminuant les aspects nocifs de l'activité sur l'environnement.

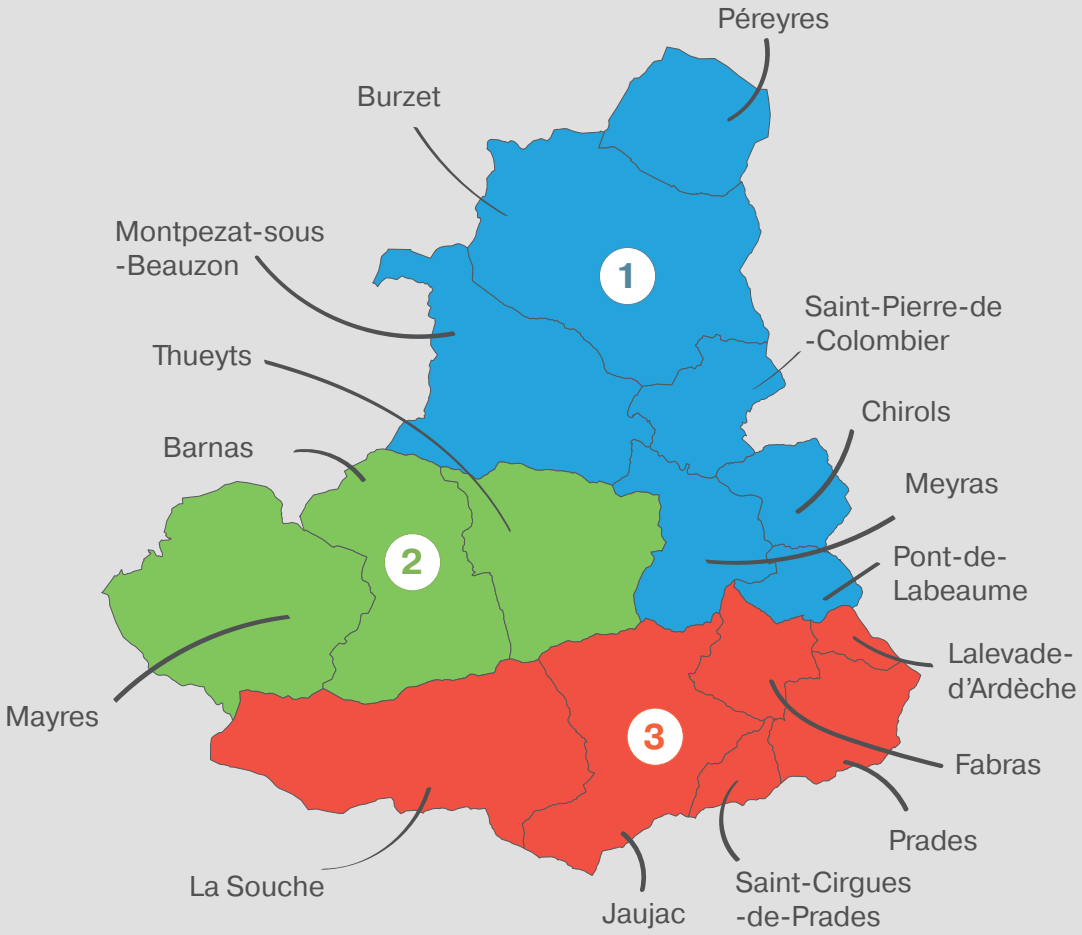
+ Réactif **+ Fréquent** **+ Efficace**

Le service de collecte des encombrants se renouvelle en 2019

Comment ça marche?

Facile! **3 étapes**

- Vous vous **inscrivez** en appelant au 04 75 89 01 48
- En fonction des inscriptions, nous vous rappelons pour vous communiquer la date de la tournée. (avec au minimum un passage cinq fois par an sur chaque secteur **1**, **2** et **3** au lieu de 3 auparavant).
- Vous **déposez vos encombrants** la veille au soir de la date communiquée en limite de propriété.



A votre service

Ce service est limité à **trois** objets encombrants dont le volume ne permet pas le transport en voiture particulière. Il est destiné aux personnes **ne pouvant pas utiliser leur véhicule** pour transporter ces objets et se rendre à la déchetterie de Labégude.

Compétence eau - assainissement, défense incendie

Revenons tout d'abord sur l'historique qui nous a amené à prendre la décision de lancer une étude sur la prise de compétence « Eau-Assainissement » par la communauté de communes.
La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de cette compétence aux E.P.C.I, au plus tard le 1er janvier 2020. Face à la complexité de ce transfert, nous avons alors décidé de nous faire aider par un bureau d'études, d'autant plus que nous étions subventionnés à hauteur de 80%.
Depuis la loi du 03 août 2018 a assouplie la loi NOTRe en offrant la possibilité, sous conditions, de repousser ce transfert au plus tard au 1er janvier 2026. Les communautés de communes peuvent en effet décider jusqu'au 30 juin 2019, par délibération réunissant une minorité de blocage représentant 25% des communes membres et 20% de la population, de reporter le transfert.
Même si cette minorité de blocage sera sans doute effective, l'étude était déjà bien engagée et nous l'avons bien entendu continuée et ceci pour plusieurs raisons :

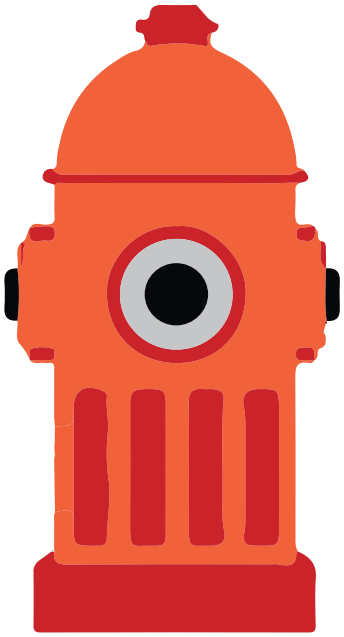
- Tout d'abord, elle permettra à la communauté de communes et aux communes de se prononcer sur le report éventuel en ayant une parfaite connaissance du sujet.

- Sauf modifications législatives futures, le transfert à la communauté de communes reste toujours obligatoire au plus tard le 1er janvier 2026, l'étude permettra donc de faire un état des lieux précis, tant sur le plan technique qu'administratif du service de l'eau des différentes communes et de proposer plusieurs scénarios possibles.

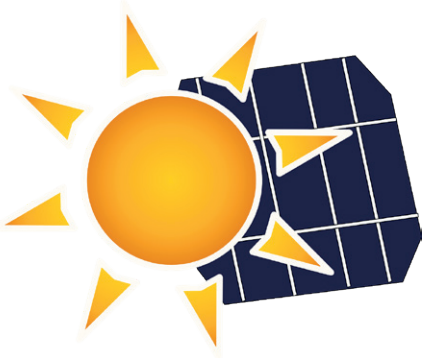
- Elle permettra aussi de lister les points forts de chaque structure et de trouver des pistes de travail pour d'éventuelles économies d'échelle ou pour une meilleure harmonisation entre les différentes structures.

L'année 2018 a été, en bonne partie, consacrée à l'étude détaillée du service de l'eau dans l'ensemble des communes, documents administratifs, budgets, règlements, état des lieux sur le terrain etc... Une première synthèse en a été faite, elle sera restituée aux communes en début d'année 2019, mais, sans trahir de secrets, aux vues des grandes disparités qui ressortent, que ce soit aux niveaux de la réglementation, des tarifs où de l'endettement, il y a aura un travail long et important si l'on veut espérer basculer de manière sereine vers un service cohérent et de qualité d'ici 2026.....

Nous avons aussi profité de cette étude pour faire le recensement et la cartographie des poteaux incendies de toutes les communes : il y en a plus de 260. La vérification périodique de ces derniers ayant été transférée récemment aux communes, il fallait donc s'organiser. La commune de Pont-de-Labeaume ayant fait l'acquisition du matériel nécessaire et ayant un agent formé, a proposé aux communes intéressées, d'effectuer ces mesures, à un tarif extrêmement compétitif. Ce transfert de compétences constituant une nouvelle charge supplémentaire aux communes, la communauté de communes a finalement décidée de conventionner directement avec la commune de Pont-de-Labeaume et d'en assumer le coût pour proposer ce service gratuitement aux communes qui le souhaitent : un parfait exemple de ce que peuvent être les avantages de la mutualisation sur notre territoire.



PHOTOVOLTAïQUE



Dans le cadre du diagnostic et de la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la communauté de communes a engagé plusieurs études.
Une étude, subventionnée par la région et le département dans le cadre de l'opération «coups de pousse» du Parc des Monts d'Ardèche, portait sur le bouquet énergétique afin de prendre en compte des enjeux de la transition énergétique.
La communauté de communes a réfléchi avec toutes ses communes aux actions qui pourraient être mises en œuvre pour activer la transition énergétique et promouvoir les énergies renouvelables.
Considérant notre territoire très rural, situé en zone de montagne avec une topographie particulière de pentes et des difficultés pour mettre en place des projets photovoltaïques au sol ou des éoliennes, les ateliers de travail ont permis de mettre l'accent sur l'intérêt de développer le photovoltaïque en toiture.
Le président de la communauté de communes a clairement encouragé ses collègues Maires à montrer l'exemple de la transition énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables, notamment sur les toitures des bâtiments publics.
Rapidement un projet de construction de centrales photovoltaïques en toitures a été monté (2 184 M^2 de surface brute au total) sur 4 bâtiments communautaires (le boulodrome communautaire sur la commune de Fabras, le gymnase communautaire sur la commune de Montpezat-sous-Bauzon, les logements séniors communautaires sur la commune de Saint-Pierre-de-Colombier et les locaux techniques communautaires « ancienne usine Satex » à Prades).
Une puissance de 374 KW sera installée pour une production de 430 MWh par an en prévision.
Au niveau des communes, 4 d'entre-elles ont repéré un potentiel sur des bâtiments communaux (Jaujac, Thueyts, Pont-de-labeaume et Fabras) pour une puissance de 152 KW pour une production de 176 MWh.
Aidé par le Syndicat Départemental des énergies de l'Ardèche, qui a vérifié la faisabilité du projet, les demandes de raccordement auprès d'ENEDIS ont été effectuées.
Outre l'aspect financier intéressant pour la communauté de communes, c'est également une image forte de développement durable pour les habitants du territoire.
La production envisagée est équivalente à la consommation de 150 logements (hors chauffage) et évite le rejet de 38 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère. La consommation de 37 tonnes équivalents pétroles est évitée.

Des financements ont été sollicités auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2018, une subvention au taux de 40% a été attribuée à la communauté de communes.

Un financement a été sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les communes de la communauté de communes dans le cadre de l'appel à projets sur la thématique de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables visant à la diminution de la consommation énergétique et des énergies dites fossiles.
Une subvention de 30% a été attribuée à la communauté de communes, soit un total de 70% de subventions pour un coût prévisionnel d'environ 500 000 € ht.



Les travaux devraient démarrer début 2019 pour une mise en service avant l'été.

Sept ici
des transports proches de vous
09 70 82 15 60

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TRANSPORT A LA DEMANDE

RESERVATION [NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE]

09 70 82 15 60

La région Auvergne-Rhône-Alpes a délégué à la communauté de communes l'organisation d'un service de transport entre Aubenas et Thueyts. Sept ici transport à la demande est un service qui complète le reseau des lignes régulières régionales. Pour vous transporter d'Aubenas à Thueyts, appelez et réservez auprès de ALTIBUS par téléphone de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi sauf jours fériés.
Pour télécharger les horaires et les arrêts desservis :

http://www.asv-cdc.fr/transports-service-population

DIAGNOSTIC CULTURE

En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le cabinet AMCT Cultures et Territoires a réalisé un diagnostic culture. La mission consistait à présenter une photographie du territoire, établir un diagnostic et identifier les forces et les faiblesses afin de proposer des axes de travail.
La synthèse est en ligne sur le site internet de la communauté de communes.
Quelques initiatives en cours : réseau des bibliothèques, agenda culturel, soutien aux évènementiels hors saison…

Retrouvez la synthèse en ligne dans les actualités:

www.asv-cdc.fr/actualites



TAXE DE SEJOUR 2019

Toutes les informations concernant la réforme et les nouveaux outils pour les déclarations : connectez-vous sur le site internet :
www.ardechedessourcesetvolcans.com/espace-pro



Horaires et arrêts desservis

L Lignes fonctionnant le **LUNDI** M Lignes fonctionnant le **MARDI** Me Lignes fonctionnant le **MERCREDI**

J Lignes fonctionnant le **JEUDI** V Lignes fonctionnant le **VENDREDI**

Sur appel **UNIQUEMENT**

AUBENAS > THUEYTS > BARNAS > MAYRES > AUBENAS

Horaires valables à compter du 1er septembre 2014

d'Aubenas à Chaudon

Aller		Retour
	AUBENAS	
07h45	Gare routière	09h30
07h50	Place de la Paix	09h25
-	Rond-point des Ecoles	09h22
07h53 (p)	Route de Vals	09h20 (d)
	LABÉGUDE	
07h54 (p)	Lautaret	09h19 (d)
07h55 (p)	Lablachère	09h18 (d)
07h56 (p)	Ancienne gare	09h17 (d)
07h57 (p)	Place	09h15 (d)
07h58	Le Malpas	09h11
	PRADES	
08h00	Rond-point RN 102	09h09
	LALEVADE D'ARDÈCHE	
08h01	Gare / RN 102	09h08
08h02	Place de la Poste	09h07
08h03	HLM	09h06
08h04	Place de la Paix	09h05
08h05	Crt Chemin du Perdu	09h04
08h07	Crt de Fabras	09h02
	PONT DE LABEAUME	
08h08	Romégier	09h01
08h09	Centre	09h00
	MEYRAS	
08h13	Neyrac-les-bains / RN 102 Station thermale	08h56
	THUEYTS	
08h16	La Teyre	08h53
08h20	Av. du Val d'Ardèche	08h50

de Barnas à Mayres

08h23	Chaudons	08h45
	BARNAS	
08h25	Le Bouix	08h44
08h26	Centre	08h43
08h28	La Motte	08h41
	MAYRES	
08h30	Le travers	08h39
08h32	Crt Malbos	08h37
08h33	Place de l'église	08h36
08h34	Place Chambon	08h35

Aller		Retour
	AUBENAS	
16h30	Gare routière	17h55
16h35	Place de la Paix	17h50
-	Rond-point des Ecoles	17h47
16h38 (p)	Route de Vals	17h45 (d)
	LABÉGUDE	
16h39 (p)	Lautaret	17h44 (d)
16h40 (p)	Lablachère	17h43 (d)
16h41 (p)	Ancienne gare	17h42 (d)
16h42 (p)	Place	17h40 (d)
16h43	Le Malpas	17h36
	PRADES	
16h45	Rond-point RN 102	17h34
	LALEVADE D'ARDÈCHE	
16h46	Gare / RN 102	17h33
16h47	Place de la Poste	17h32
16h48	HLM	17h31
16h49	Place de la Paix	17h30
16h50	Crt Chemin du Perdu	17h29
16h52	Crt de Fabras	17h27
	PONT DE LABEAUME	
16h53	Romégier	17h26
16h54	Centre	17h25
	MEYRAS	
16h58	Neyrac-les-bains / RN 102 Station thermale	17h21
	THUEYTS	
17h01	La Teyre	17h18
17h05	Av. du Val d'Ardèche	17h15
17h08	Chaudons	17h10

Aller		Retour
	AUBENAS	
11h40	Gare routière	13h25
11h45 (p)	Place de la Paix	13h20
-	Rond-point des Ecoles	13h17
11h48 (p)	Route de Vals	13h15 (d)
	LABÉGUDE	
11h49 (p)	Lautaret	13h14 (d)
11h50 (p)	Lablachère	13h13 (d)
11h51 (p)	Ancienne gare	13h12 (d)
11h52 (p)	Place	13h10 (d)
11h53	Le Malpas	13h06
	PRADES	
11h55	Rond-point RN 102	13h04
	LALEVADE D'ARDÈCHE	
11h56	Gare / RN 102	13h03
11h57	Place de la Poste	13h02
11h58	HLM	13h01
11h59	Place de la Paix	13h00
12h00	Crt Chemin du Perdu	12h59
12h02	Crt de Fabras	12h57
	PONT DE LABEAUME	
12h03	Romégier	12h56
12h04	Centre	12h55
	MEYRAS	
12h08	Neyrac-les-bains / RN 102 Station thermale	12h51
	THUEYTS	
12h11	La Teyre	12h48
12h15	Av. du Val d'Ardèche	12h45
12h18	Chaudons	12h41
	BARNAS	
12h20	Le Bouix	12h39
12h21	Centre	12h38
12h23	La Motte	12h36
	MAYRES	
12h25	Le travers	12h34
12h27	Crt Malbos	12h32
12h28	Place de l'église	12h31
12h29	Place Chambon	12h30

Office de Tourisme Ardèche des sources et volcans

Facebook
1 922

Twitter
1 472

Visiteurs sur le site web
27 000

visiteurs tous bureaux
18 807

Demandes comptoir
14 263

Demandes téléphoniques
2 017

Hors les murs visiteurs renseignés
1738

Écomusée du moulinage
1 700

Département de l'Ardèche

Nuitées totales
5,6 millions

Nuitées meublés et autres hébergements
468 998

Nuitées hotellerie de plein air
4,4 millions

nuitées hotellerie
469 000

Évolution nuitées hebergement marchand saison 2018

Printemps	↘	-4%
Été	↗	+1%
Septembre	↘	-13%

Évènements sportifs , TOP 2018

1 - L'Ardèchoise
14 800 participants
2 - International de pétanque
3 800 participants
...

6 - Trail de la chaussée des géants
1 100 participants

L'ARDÈCHE À VELO



En 2011, lors de l'élaboration du schéma vélo, l'Ardèche ne disposait d'aucune offre particulière; seul un tronçon de la Dolce Via avait été réalisé. En peu de temps le territoire a su développer une offre élargie : voies douces d'Ardèche, la Viarhona, sur les routes de l'ardéchoise, les boucles VTT, la grande traversée de l'ardèche en VTT...

La Via Ardèche, tracé permettant notamment de relier Vals-les-Bains à Saint-Paul-le-Jeune a été réalisée à hauteur de 23km sur 48km d'itinéraire cyclable.

Un projet reliant le bassin d'Aubenas à notre communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans permettrait à notre territoire d'avoir une « entrée » sur la Via Ardèche. Le linéaire se situe sur 4 communes (Labégude / Vals-les-Bains/ Prades et Lalevade-d'Ardèche). L'essentiel de l'itinéraire longe puis franchit l'Ardèche loin de tout contexte urbanisé en utilisant les anciennes voies de chemin de fer.

Ce projet s'inscrit à plus ou moins long terme dans une démarche d'alternative à la circulation automobile pour un usage professionnel sur des courtes distances (3 à 10km) et pour un usage touristique ou de loisirs (à la demi-journée ou la journée) dans des conditions confortables et sécurisées.

A partir du réseau ossature (la Via Ardèche), il est important de définir un maillage permettant de desservir les infrastructures et de favoriser les échanges entre nos vallées, de mettre en valeur et sensibiliser les habitants à la pratique du vélo dans un environnement naturel et patrimonial préservé.

POINT INFO AGENCES POSTALES

L'office de tourisme au plus près des visiteurs et des habitants : au-delà de la présence « hors les murs » du service tourisme en juillet août, la communauté de communes a saisi l'opportunité de concilier les services de La Poste avec les services publics (point info MSAP et point info tourisme). Ainsi 2 points info tourisme ont été installés cet été dans les agences postales de Burzet et St Pierre-de-Colombier, et, à compter de 2019, ce sont les agences postales de Barnas, Pont-de-Labeaume puis Mayres et La-Souche qui seront concernées. Mise à disposition de la documentation touristique, agenda des manifestations ... et mise en place d'un hot-spot wifi afin de rester connecté sur le site de l'office de tourisme.

ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE



De nombreux acteurs touristiques d'origines diverses ont souhaité se fédérer en créant l'association « Emerveillés par l'Ardèche ». L'idée est de développer une démarche collective engageant toutes les parties prenantes, entreprises, associations, collectivités, convaincues par un positionnement fédérateur autour de l'Ardèche, en tant que territoire d'innovation, de projets et d'émerveillement ! Une culture de marque à construire ensemble !

Tous émerveillés, Tous émerveilleurs !

www.emerveillesparlardeche.com
Facebook emerveillesparlardeche
contact@emerveillesparlardeche.com



VILLAGES DE CARACTERE

La charte de qualité « villages de caractère » regroupe vingt villages emblématiques du nord au sud de l'Ardèche. Ils dévoilent pour les visiteurs la richesse de leur histoire, leur patrimoine et leur architecture ainsi qu'un art de vivre typique de l'Ardèche. Jaujac, Meyras et Thueyts sont labellisés villages de caractère sur notre territoire.
215 visiteurs ont découvert le cœur de nos 3 villages lors de visites commentées gratuites organisées par l'office de tourisme durant la période estivale. 1625 vues sur le site internet Ardèche des sources et volcans ont été enregistrées.

VILLAB : Une expérience d'envergure

A l'initiative de l'ADT et du CAUE de l'Ardèche, des étudiants en école d'architecure ont planché sur nos villages de caractère : VILLAB atelier d'idées est créé en 2018.
Une équipe interdisciplinaire composée d'étudiants en Master aménagement touristique, ingénierie territoriale, urbanisme, histoire de l'art, architecture, gestion des paysages, ont proposé un profil de village de caractère idéal et des projets autour de 3 axes de réflexion : Vie locale, Accueil touristique, Patrimoine bâti et paysager.
Ce travail a permis de proposer des pistes de développement pour les Villages de Caractère : la gestion, valorisation et préservation du patrimoine, les réponses en matière d'offre en logements diversifiés, de qualité et abordable notamment pour le jeune public, le lien social et intergénérationnel, les mobilités, l'économie des ressources, l'innovation architecturale, urbanistique et paysagère…
Des projets innovants ont été présentés aux élus et une restitution proposée aux habitants cet été. Quelques exemples de projets :
Meyras Passé, présent : - Parcours connecté – ce projet allie technologie de réalité augmentée (soit lunettes de VR ou application avec des QR codes), audio et vidéo pour faire renaître ce passé enfoui.
Jaujac Natura Scena : quelques jours dans l'année où les espaces naturels deviendraient des espaces de mises en scène artistiques et culturelles.
Thueyts « Luminescence » : mise en scènes des patrimoines grâce à un parcours lumineux reliant le centre bourg et le Pont du diable.
Le bilan du VILLAB est très positif pour les élus et ce dispositif est reconduit en 2019 avec d'autres villages de caractères …. Un regard neuf.

www.ardechedessourcesetvolcans.com
http://pro.ardeche-guide.com/les-villages-de-caractere



Remue-méninges

RANDONNÉE



Michaël Barkats
référent rando

Pour l'Ardèche des sources et volcans, Michaël Barkats devient « référent rando » aux côtés de l'office de tourisme.

Sa mission consiste à mettre en œuvre le nouveau schéma départemental à l'échelle de notre territoire, afin d'obtenir une offre de circuits adaptée à tous les publics (sportif, familial, touristique…) favorisant les différentes pratiques (marche nordique, marche nocturne, géocatching…) et confortant l'attractivité de nos villages (sentier thématique, petits circuits ludiques…).
Pour faire simple, il s'agira de réviser nos sentiers, renforcer la signalétique et le balisage ainsi que l'entretien. Ainsi l'organisation de la randonnée revêt une dimension transversale (inscription au Plan départemental, mais obligation de la collectivité d'en assurer la sécurité).

Un nouveau schéma départemental pourquoi faire ?
Plus de 10 ans après la mise en œuvre d'une commission départementale relative aux espaces, sites et itinéraires (CDESI) et après deux schémas de développement, l'Ardèche construit un 3e volet remanié :

- sortir d'une logique de développement et privilégier une gestion maîtrisée et l'amélioration qualitative des sites et pratique
- renforcer la participation de la CDESI et renforcer le partenariat avec les intercommunalités
- accompagner les territoires dans la distinction réseau inscrit/réseau exploité
- repenser la signalétique et les topoguides en y intégrant les nouvelles technologies pour plus d'information, d'éducation et de sécurité.





La randonnée version numérique :
Un outil pratique et sécurisant

De nombreux randonneurs utilisent désormais des applications smartphone : tracé gps, lien Suric@te, centres d'intérêt…. Dans cette optique et dans une démarche de préservation de l'environnement (limiter les éditions papier) 16 randonnées de notre secteur sont disponibles en téléchargement sur notre site .

www.ardechedessourcesetvolcans.com

Randonnée : un engouement qui ne se dément pas!

2018

1712 vues sur nos pages randonnées
2360 demandes dans nos Offices de Tourisme



PLUi

2016 - 2017

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Portrait de territoire : identification des atouts et des contraintes du territoire dans tous les domaines (patrimoine et paysage, démographie, habitat, économie, équipements, milieux naturels...)

2018

PADD

Projet d'aménagement et de développement durable : il décline les orientations concrètes et les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Patrimoine et paysage, démographie, habitat, économie, équipements, milieux naturels

Construire la communauté de communes de demain

Une grande étape pour la construction du document d'urbanisme du territoire a été réalisée : celle de l'écriture du diagnostic partagé et de l'identification des grands enjeux. Cet **état des lieux** a permis de dégager et d'expliquer les enjeux territoriaux de développement et d'aménagement à l'échelle de la CdC Ardèche des Sources et Volcans. Il apporte aux élus de la commission PLUi tous les éléments d'appréciation sur l'évolution du territoire passée et celle projetée : identification des atouts et des contraintes du territoire dans tous les domaines (patrimoine et paysage, démographie, habitat, économie, équipements, milieux naturels...).
Ce diagnostic a été présenté à l'ensemble des élus des 16 communes le 12 septembre dernier à Meyras, puis aux partenaires le 18 septembre à Thueyts et aux habitants lors d'une **réunion publique** le 27 septembre à Lalevade-d'Ardèche, réunissant plus d'une centaine de personnes. Un temps d'échange portant sur la thématique agricole a également été organisé le 11 octobre 2018, mobilisant une cinquantaine d'agriculteurs, représentants de la profession, partenaires, et élus des 16 communes.

Partant de ce diagnostic et des enjeux partagés, la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a démarré cet automne. Le PADD **décline les orientations concrètes et les choix retenus** par les élus pour le développement futur du territoire. L'objectif poursuivi est de débattre du PADD cet hiver pour réserver l'année 2019 à l'élaboration du règlement afin de valider le projet fin 2019.

www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui



2019

ZONAGE ET RÈGLEMENT

VALIDATION DU PROJET

Traduction réglementaire du projet déterminant «où et comment construire ?»

2020

ETAPE ADMINISTRATIVE

APPROBATION DU PLUi

Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), enquête publique, finalisation du dossier

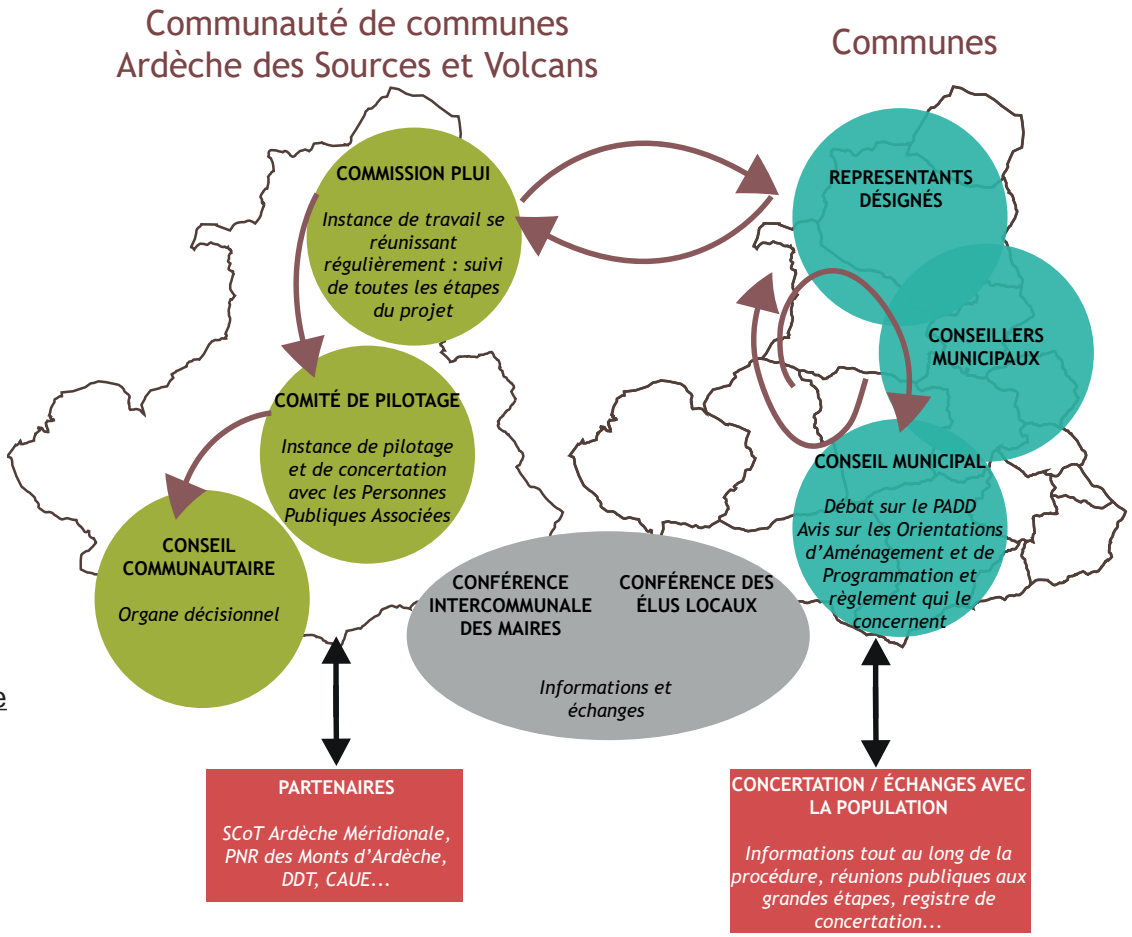
Schéma de gouvernance

Equipe projet (Président, vice-président en charge de l'urbanisme, directeur et chargée de mission PLUi) : pilotage politique et technique

Commission PLUi (2 élus / commune) : suivi de toutes les étapes du projet

Comité de pilotage (bureau de la CdC) : pilotage / concertation avec les PPA

Conseil communautaire organe décisionnel



Je participe

Pour toute contribution, question ou remarque...

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes

Courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com

Adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans
12 rue du Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts

Téléphone : 04 75 89 01 48

Focus sur les équipements

Gymnase

Montpezat-sous-Bauzon
La Prade

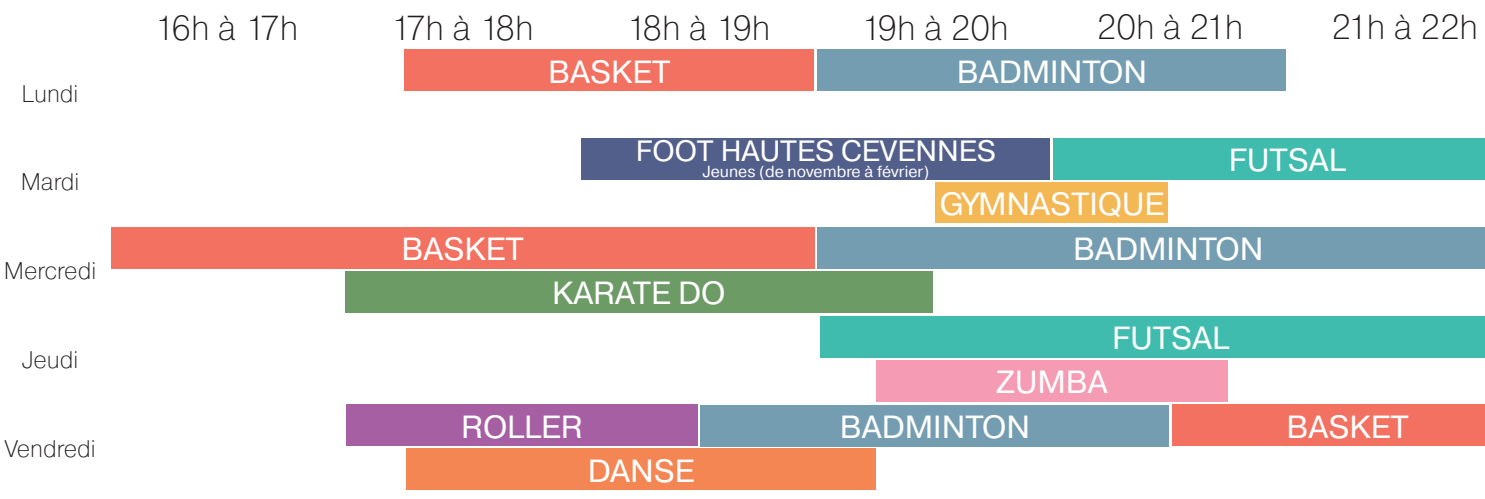


Depuis son ouverture, Sébastien FARGIER, employé de la commune de Montpezat-sous-Bauzon, est mis à disposition de la communauté de communes à mi-temps pour assurer le gardiennage du gymnase.
Il est en charge de l'entretien général de ce bâtiment (préparation du matériel pour les écoles primaires, ouverture et fermeture matin et soir, gestion du chauffage, petits travaux d'entretien, nettoyage des locaux, ...).
Son efficacité et sa disponibilité font l'unanimité auprès des usagers.

Comme chaque année depuis son ouverture en 2014, le gymnase accueille chaque semaine depuis la rentrée de septembre les 230 élèves du collège de Montpezat.
Les élèves de primaire qui fréquentent les 12 écoles publiques et privées de nos 16 communes se rendent aussi au gymnase pour des cycles de 6 semaines, ce qui représente une vingtaine de classes, soit environ 400 élèves. Les transports des petits écoliers sont financés par la communauté de communes.
Tout ce petit monde se répartit dans les 3 salles du lundi au vendredi (salle omnisports, salle de gym et salle de danse).



En outre, la responsable du Relais Assistantes Maternelles anime chaque mois un atelier de motricité, éveil corporel, à destination des enfants accueillis chez leurs assistantes maternelles.
En soirée, neuf associations locales occupent successivement ces mêmes salles, en se partageant les créneaux du lundi au vendredi, de 17 h à 22h, pour pratiquer leurs différentes activités. Cela représente plus de 250 pratiquants par semaine. La nouveauté cette année, des séances de zumba le jeudi soir.
Enfin, le week-end, ces mêmes associations se retrouvent pour l'organisation de tournois et compétitions adultes et enfants.
D'un point de vue financier, le coût de fonctionnement s'élève à environ 60 000 € par an. Ce coût double en prenant en compte le remboursement des emprunts. La majorité des dépenses concernent le chauffage (par la chaufferie bois de la commune), les charges salariales (gardien à mi-temps) et le transport des scolaires (des écoles primaires). Il est à noter que le conseil départemental participe à hauteur de 15 % environ aux frais de fonctionnement, pour la fréquentation des collégiens.



sportifs communautaires

Piscine

Pont-de-Labeaume
Place des Cocons

En cette fin d'année, il est temps de faire le bilan de la saison 2018 : en moyenne, 300 élèves primaires se sont rendus à la piscine chaque semaine pour une dizaine de séances au total. Une moyenne de 40 enfants du centre de loisirs ont pu bénéficier chaque semaine de cet espace réservé, pendant les vacances de printemps et les vacances d'été. Trois associations ont aussi « privatisé » le bassin, soit pour de la baignade surveillée, soit pour des séances d'aquagym (colonie, club, IME). Enfin, la fréquentation du public est en hausse de 17 % par rapport à 2017, en totalisant plus de 2000 entrées payantes (non compris les environ 200 entrées gratuites enfants de moins de 5 ans).
Les activités proposées rencontrent toujours un franc succès : aquagym, aquabike, aquatraining, avec 610 entrées sur la saison.
Les élus ont souhaité depuis son ouverture donner une vocation familiale à ce bassin, en pratiquant des tarifs adaptés :

Entrée adulte	2.50 €	Séance aquagym	5 €
Entrée enfant	1.50 €	Séance aquabike	8 €
Carnet 10 entrées adulte	20 €	Séance aquatraining	8 €
Carnet 10 entrées enfant	10 €	Location aquabike (30 mn)	5 €
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans			

Le coût d'exploitation est de l'ordre de 40 000 € par an, soit environ 4 € par habitant. Ce coût passe à environ 6 € en tenant compte des investissements et emprunts. La majorité des dépenses concernent les charges salariales (Maître-nageur sauveteur) et le transport des élèves (des écoles primaires) prix entièrement en charge par la communauté de communes.

Pour la saison 2019, il est prévu d'accueillir les collégiens de Montpezat, parmi les 6ème qui ont besoin de se perfectionner, à la demande, dans le cadre du dispositif «savoir nager» de l'Éducation Nationale.

Rendez-vous

Ouverture de la 5ème saison
Mercredi 17 Avril 2019



Focus sur les équipements

Stades

Les deux stades de Lalevade-d'Ardèche et Thueyts sont mis à disposition du club Union Sportive Porte des Hautes Cévennes, issu de la fusion des clubs de Lalevade-Prades et Jeunesse sportive des hautes cevennes Pont-de-Labeaume.

Lalevade-d'Ardèche
Thueyts

L'entretien des stades est à la charge de la communauté de communes (arrosage, tonte, engrais, semences, contrôles de sécurité…), qui confie notamment la tonte et l'arrosage à un prestataire par contrat.

Les vestiaires du stade de Thueyts ont fait peau neuve durant l'été 2018. Ces locaux d'une vingtaine d'années nécessitaient une complète mise aux normes (maçonnerie, plâtrerie, carrelage, plomberie, électricité). Le coût de la réfection s'élève à environ 85 000 € TTC. Le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07) a attribué une subvention de 6 030 € pour les travaux d'économies d'énergie.
Pour un meilleur accueil des équipes qui évoluent au niveau régional, un projet de nouveaux vestiaires du stade de Lalevade-d'Ardèche est à l'étude sur les terrains acquis par la communauté de communes, à proximité du stade. Ils pourront répondre aux exigences de la fédération francaise de football avec notamment un club house. Ces travaux sont prévus pour l'année 2019.

ZOOM sur l'US Portes des Hautes Cévennes
Avec Richard Souchon, Coprésident

223 Licenciés

122 jeunes

25 éducateurs

Quelles sont les évolutions et actions marquantes de cette saison?

Le nombre croissant de licenciés chez les débutants nous a obligé à séparer les séances chez les plus petits. Les U6 U7 (2013-2012) et les U8 U9 (2011-2012) s'entraînent le mercredi de 14h00 à 17h00 au stade de Lalevade.

Mise en place d'un entraînement spécifique pour les gardiens de but. Une fois par mois, cette séance regroupe tout les goals du club toutes catégories confondues.

Création d'une équipe féminine senior, regroupant 16 joueuses.

Le dimanche 16 décembre, regroupement de tous les licenciés du club pour partager un goûter de Noël, et remise d'un cadeau pour les jeunes et les féminines.

Et pour la suite?

- **Labellisation** auprès du district de football Drôme Ardèche de notre école de football.
- **Impliquer** nos joueurs seniors et jeunes autour d'un projet de cursus de formation
- **Formation** d'arbitre avec par exemple cette année la première arbitre féminine officielle pour le club avec Victoria Aymard (aussi joueuse et éducatrice chez les U7)
- **Création** d'une équipe U17 dès l'année prochaine.La durée de cette catégorie passant à 3 ans dès la saison 2019-2020 (jeunes nés en 2004-2003 et 2002) nous permettra de garder nos jeunes footballeurs et de les voir évoluer en catégorie senior à la fin de ce cycle.

Un dernier mot?

Je tiens à remercier les parents, les élus et les habitants de la communauté de communes "Ardèche des Sources et Volcans " pour leur implication dans la vie du club.Sans vous, nous ne pourrions à long terme assumer la pérennité du club.

Richard Souchon
Co Président USPHC.



Franck Jouffre Responsable technique jeunes: 0664780282
Richard Souchon Co Président: 0681709677

sportifs communautaires



Fabras, quartier Echelette (RD5)

Depuis le 20 novembre dernier, le territoire dispose d'un nouvel équipement sportif exceptionnel : il s'agit du boulodrome couvert réalisé à Fabras, quartier de l'Echelette (sur la RD 5 entre Jaujac et Pont-de-Labeaume, à la place d'un ancien poulailler à l'abandon). Celui-ci est dédié à la pratique de la pétanque. Et depuis l'ouverture, il faut bien le dire celui-ci remporte un énorme succès.

Mais comment ce projet a-t-il été possible?

Il faut remonter quelques années en arrière. Les associations de pétanque, depuis de nombreuses années, rêvaient de disposer d'un boulodrome couvert afin de pouvoir s'entrainer lorsque la météo ne le permet pas à l'extérieur et notamment de la période d'octobre à avril.

Sur de nombreux territoires de la région et en France, des boulodromes « pétanquodrome » ont été construits ou aménagés dans d'anciens hangars, usines, etc... Pour notre secteur, les passionnés de pétanque n'avaient pas d'autres choix l'hiver que d'aller jouer au boulodrome de Chauzon, à une heure de route de notre territoire....Or aujourd'hui, force est de constater que la pétanque est en plein essor, à la télévision et peut être même aux J.O. de 2024 à Paris !

En 2010, la communauté de communes « Source de l'Ardèche » a pu aménager quelques jeux dans un ancien moulinage à Saint-Pierre-de-Colombier. Malgré l'exiguïté des lieux, l'humidité et la faible hauteur, le succès a été immédiat, toutes les associations du secteur de pétanque des « Cévennes hautes » ont utilisé ce lieu très sommaire mais qui a bien dépanné durant quelques années.....

Ainsi les 350 licenciés de notre territoire ont pu s'entrainer et organiser diverses manifestations, coupe de France, championnat des clubs, concours... Une école de pétanque a été créée, une trentaine de jeunes peuvent apprendre les bases de ce sport loisir encadré par les éducateurs diplômés de la fédération française de Pétanque.

Mais la plupart des joueurs et dirigeants associatifs nourrissaient un secret espoir de disposer d'un boulodrome digne de ce nom, à l'instar de celui construit par la communauté de communes « gorges de l'Ardèche » à Chauzon.

C'est là que l'intercommunalité est efficace et qu'elle joue tout son rôle dans la mutualisation et dans la mise en place de projets structurants.

Plusieurs facteurs favorables ont permis l'émergence de ce projet ambitieux....

Il se trouve qu'à Fabras, la commune après de nombreux épisodes judiciaires obtient le foncier d'un ancien poulailler quartier « les giraudes » ainsi que la maitrise foncière de plus d'un hectare de terrain autour. Ce site était connu de tous pour constituer une véritable verrue dans le paysage mais néanmoins très bien situé le long de la route départementale N°5 et offrant de belles possibilités d'aménagement après un désamiantage total du site réalisé par la commune en 2016, laissant une dalle béton disponible d'environ 1000 m² au sol.

En parallèle, les études d'urbanisme portées par la communauté de communes rappellent que l'heure est à l'économie de foncier, que la priorité est donc ,par exemple, la réhabilitation de friches ou bâtiments vacants.....

Autre élément très important, la communauté de communes a signé avec les communautés de

communes du bassin d'Aubenas et Val de ligne à Largentière, un contrat de ruralité avec l'Etat permettant de flécher des financements prioritaires sur des projets transversaux et structurants pour les 3 prochaines années, à l'échelle du grand bassin de vie d'Aubenas.
Dans ce cadre et après négociation avec les territoires voisins, il a été possible de programmer un boulodrome sur notre communauté de communes avec un financement de l'Etat à hauteur de 252 775 €, soit 35 % du montant prévisionnel.
La Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de ses nouveaux partenariats avec les collectivités (Contrat Ambition Région, Contrat Ruralité, Pacte) s'est elle aussi engagée à soutenir ce projet de boulodrome intercommunal à hauteur de 145 000 €.
Enfin, le Département de l'Ardèche, au travers de sa politique d'aide aux territoires, a soutenu lui aussi le projet pour 105 000 €.
Soit un total de 502 775 € de subventions pour un projet estimé à 750 000 € HT soit pratiquement 70 % de subventions obtenues !
Dans ces conditions, les élus de la communauté de communes, représentant les 16 communes de notre territoire, ont approuvé le projet, conscients que l'occasion risquait de ne pas se représenter à ce niveau important d'aides publiques. La commune de Fabras ayant mis à disposition gratuitement le foncier après désamiantage du site, le chantier a débuté en décembre 2017.



Il aura donc fallu environ un an pour la préparation du projet, le bouclage financier de l'opération…et moins d'un an pour pouvoir disposer de cet équipement exceptionnel après le lancement des travaux.
De type industriel, le boulodrome s'intègre pourtant parfaitement dans le magnifique site des coulées basaltiques, classées Géopark par l'UNESCO parmi les plus belles d'Europe. Le choix des couleurs a été soigné et le bardage bois alterné en façade est du plus bel effet.
Sous la maîtrise d'œuvre de Thierry FABRE et son équipe, architecte sur Aubenas, les entreprises ont réalisé un excellent travail dans le respect des délais et de la qualité souhaitée.
Les 5 Clubs de pétanque de la communauté de communes (Jaujac, Lalevade, Meyras, Mayres et Burzet) ont constitué une association intercommunale « boulodrome Ardèche des sources et volcans » qui assurera la gestion et le fonctionnement au quotidien du boulodrome. Ainsi, une convention de mise à disposition a été signée avec cette association dès l'ouverture.



Le boulodrome est ainsi ouvert tous les jours du mardi au dimanche inclus de 14 heures à 19 heures, des concours, championnats sont organisés le week-end et l'école de pétanque fonctionne pour les jeunes tous les samedis matin.
Le boulodrome est ouvert à tous, moyennant une adhésion à l'association (4 € la journée, 40€ la saison), tout le monde peut s'essayer à ce sport loisir et devenir pourquoi pas un joueur émérite.
Des jeux extérieurs et des parkings ont été aménagés, arborés par de magnifiques platanes sauvés de l'abattage sur un chantier albenassien l'été dernier et gracieusement donnés à notre communauté de communes.



La communauté de communes organisera une inauguration du boulodrome au printemps prochain, une fois tous les extérieurs terminés.
Pour compléter, la communauté de communes va installer une centrale de production photovoltaïque sur la toiture du boulodrome d'une puissance d'environ 99 KW permettant une production d'électricité propre équivalente à la consommation de 30 maisons individuelles environ.
Après 2 mois d'ouverture, le succès est au rendez-vous avec, en moyenne, une centaine de personnes par jour d'ouverture et plus de 200 personnes pour le concours du 5 janvier 2019 organisé par le club de Lalevade au Boulodrome!

Chamard
une exposition XXL en avant première à Burzet



Les animaux de Chamard ou les Yeux dans les Yeux...

Depuis sa dernière exposition estivale à Burzet, son petit village ardéchois, le peintre Jean-Marc Chamard s'était enfermé dans son atelier à Mercuer, pour réaliser une nouvelle série animalière qui accompagnera notamment ses deux éléphants XXL. C'est pas moins de 22 œuvres qui ont franchi les portes du Château pour orner les murs de la galerie et qui accueilleront le public au Château d'Aubenas du 20 décembre au 20 janvier 2019. Cette exposition est intitulée « les yeux dans les yeux » car le public est sans cesse accroché du regard de ces animaux qui suivent les visiteurs sur 180°....

« J'avoue que je me fais souvent peur. Peur de n'être pas prêt pour ces grands rendez-vous qui de plus en plus jalonnent ma vie artistique». En fait l'explication est simple. Jean-Marc Chamard ignorait qu'il serait sélectionné pour le prestigieux Salon National des Artistes Animaliers de Bry sur Marne en cette fin d'année. Récompensé hors concours « Coup de Coeur » pour son éléphant rouillé, le transport de cette œuvre de 6m2 et de 95 kilos n'a pas été chose facile et a pris du temps sur son temps de travail en atelier.

Après avoir travaillé aussi bien à l'aquarelle qu'à l'huile et autres techniques et après avoir aussi bien réalisé des paysages que des portraits, des natures mortes et des marines, en quatre ans le peintre s'est fait une belle renommée chez les artistes animaliers. Demandé régulièrement pour participer à de grands salons et à des biennales ou dans des galeries, la confrontation à de « grands talents » stimule et entraine surtout à rester modeste. Désormais mes animaux font leur chemin et me permettent de rencontrer des responsables d'associations et de fondations qui de part le monde essaient de sauver la faune sauvage.

Déjà une quarantaine de partenaires locaux et nationaux fussent-ils économiques ou territoriaux soutiennent depuis un an Jean-Marc Chamard derrière son slogan « les Eléphants, l'Art et l'Ardèche ».

Après Aubenas du 15 mars au 11 avril c'est Privas qui accueillera les deux éléphants XXl au coeur de sa médiathèque, puis d'autres expositions s'en suivront.

«ne pas augmenter les taxes»

«maintenir un bon niveau de service»

«engager des opérations d'investissement importantes»

Présentation du budget de la communauté de communes

Principales charges de fonctionnement

710 908 € pour les jeunes (Crèches, Centre de loisirs, RAM, Séjours adolescents, ...)

997 463 € pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

103 039 € pour le service au public (Maison de Santé, Résidences Séniors, Maison de Services au Public, transport à la demande)

140 049 € pour les équipements Sportifs (Stades, Gymnase, Piscine)

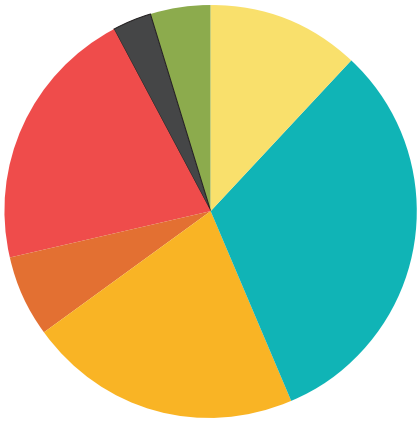
210 865 € pour le service Tourisme (fonctionnement des OT, Ecomusée, publications, ...)

983 129 € Reversement de fiscalité professionnelle aux communes + 293 800 € de FNGIR (reversement à l'état pour redistribution)

Compte administratif 2017

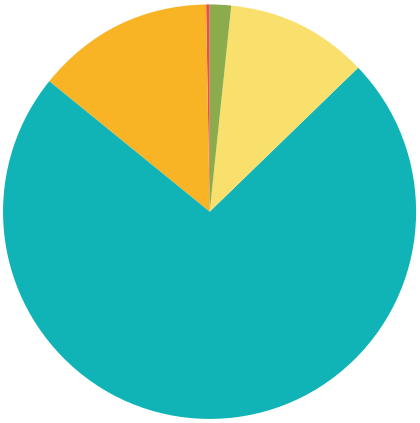
Malgré la baisse des dotations de l'Etat, le conseil communautaire a fait le choix de ne pas augmenter les taxes pour l'exercice 2017. Grâce à une gestion stricte et une recherche de subventions auprès de tous nos partenaires, nous avons pu maintenir un bon niveau de service auprès de nos concitoyens (voirie, services, équipements...). Nous avons pu aussi engager des opérations d'investissement importantes pour notre territoire sans endettement excessif (Boulodrome, locaux techniques, fibre optique, PLUI...) qui permettront aux habitants de notre territoire d'avoir des services encore meilleurs. Nous avons aussi maintenu notre aide aux communes en reversant à ces dernières sous forme d'allocation de Compensation la somme de 983 129 €.

Dépenses de fonctionnement **4 557 218 €**



- 211 372 € Opérations d'ordre entre sections (amortissements des immobilisations)
- 141 861 € Interêts des emprunts
- 939 043 € Autres charges de gestion courante dont participation aux stuctures intercommunales
- 293 800 € FNGIR (Reversement à l'état)
- 983 129 € Reversement aux communes (Allocations de compensation)
- 1 442 298 € Charges de personnel
- 545 715 € Charges à caractère général (fonctionnement des services)

Recettes de fonctionnement **5 672 034 €**



14 722 €
Opérations d'ordre entre sections
(Amortissements des subventions)

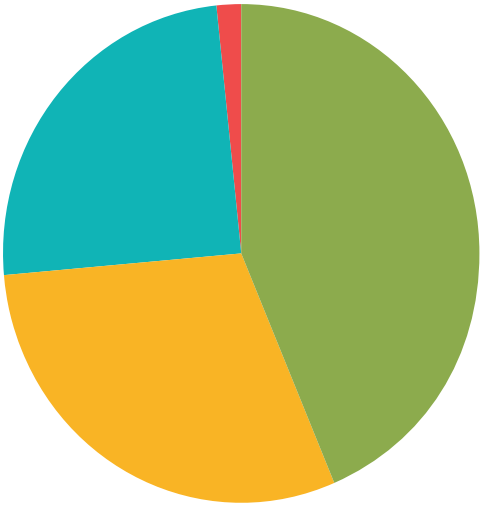
785 649 €
Dotations et participations de l'état

4 140 204 €
Impôts et taxes

636 801 €
Produits des services

94 658 €
Atténuations de charges (dont remboursement de salaires)

Dépenses d'investissement **2 434 140 €**



35 938 €
Opérations d'ordre entre sections
(dont amortissements des subventions)

603 856 €
Emprunts et dettes assimilées

727 591 €
Subventions d'équipement versées (dont fibre optique et aménagements de villages)

1 066 755 €
Travaux (dont voirie 399 572 €, locaux techniques 234 406 €, équipements sportifs 75 712€, PLUi 38 660 €, Collecte ordures ménagères 174 154 €)

Recettes d'investissement **2 436 076 €**



234 568 €
Opérations d'ordre entre sections + (dont amortissements des immobilisations)

807 736 €
Affectation de résultat (excédent 2016)

268 744 €
Fonds de compensation de la TVA

1 010 000 €
Emprunts (fibre optique, achat locaux SATEX, Camions ordures ménagères)

115 028 €
Subventions d'investissement reçues

Budget Prévisionnel 2018

Pour 2018 le choix a été fait de ne pas augmenter la fiscalité. Les taux ont été maintenus identiques à ceux de 2016 et 2017. Pour la Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM), malgré l'augmentation du coût de traitement, grâce à une ré-organisation et optimisation de la collecte, les taux sont maintenus sans aucune augmentation depuis plusieurs années. Cette optimisation est l'affaire de tous les habitants en particulier dans le cadre des créations de points de collecte regroupés. En 2018 comme en 2017 notre objectif est de rendre un service au moins aussi bon et sinon meilleur à nos concitoyens sans augmenter la pression fiscale. Nous avons continué les investissements sur la voirie, terminé le Boulodrome, engagé les travaux pour les vestiaires du stade de Thueyts, l'aménagement de boxes pour les professionnels sur le site de Prades, poursuivi le développement de la fibre optique et l'aide aux communes à un même niveau.

Dépenses de fonctionnement **6 426 754 €**



705 260 €
Opérations d'ordre entre sections (dont amortissements) + imprévus

841 112 €
Virement à la section d'investissement
(Résultat prévisionnel 2018)

155 000 €
Intérêts des emprunts

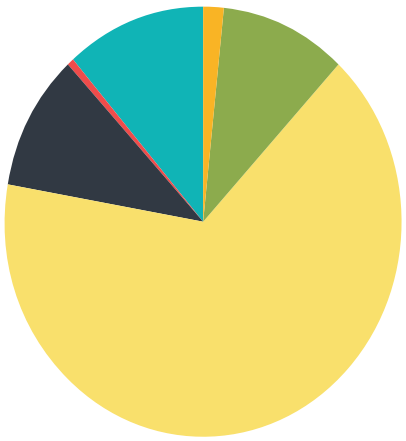
1 006 500 €
Autres charges de gestion courante dont participations aux structures intercommunales

1 297 953 €
Atténuation de produits
(Reversement aux communes et à l'état)

1 602 550 €
Charges de personnel

818 379 €
Charges à caractère général (fonctionnement des services)

Recettes de fonctionnement **6 426 754 €**



121 260 €
Opérations d'ordre entre sections (dont amortissements des subventions)

658 670 €
Dotations et participations de l'état

4 221 529 €
Impôts et taxes

658 142 €
Produits des services

43 405 €
Atténuations de charges (dont remboursements de salaires)

723 748 €
Excédent reporté 2017

Dépenses d'investissement **8 235 145 €**



303 260 €
Opérations d'ordre entre sections
(dont amortissements des subventions)

657 000 €
Emprunts et dettes assimilées

2 677 154 €
Travaux (dont équipements sportifs
1 780 300 €, voirie 203 072 €, locaux techniques
309 513 €, PLUi 74 043 €)

1 043 610 €
Subventions d'équipement versées (dont fibre
optique et aménagements de villages)

740 323 €
Déficit reporté 2017

2 813 798 €
Immobilisations (régularisations comptables)

Recettes d'investissement **8 235 145€**



841 112 €
Virement de la section de fonctionnement
(Résultat fonctionnement prévisionnel 2018)

1 646 322 €
Affectation de résultat (excédent de
fonctionnement 2017)

355 260 €
Opération d'ordre entre sections (dont
amortissements des immobilisations)

435 816 €
Remboursement TVA

2 813 798 €
Immobilisations (régularisations comptables)

1 121 000 €
Emprunts (boulodrome, local technique, fibre
optique, vestiaires stades…)

1 021 837 €
Subventions d'investissement reçues



Cédric D'IMPERIO,
Président de la Communauté de Communes
Ardèche des Sources et Volcans,

Les Vice-présidents et élus du conseil communautaire
ainsi que le personnel,

Vous présentent tous leurs voeux
de santé et bonheur pour cette nouvelle année 2019.





Château de Blou, 07330 THUEYTS
cdc@ardechedessourcesetvolcans.com

Retrouvez toutes nos infos sur www.asv-cdc.fr

ASV Ardèche des Sources et Volcans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Pont de Réjus

Le pont du Réjus (Le plus haut sur la photo) surplombe le Lignon et relie les communes de Pont de Labeaume et Meyras.
Il cache un second pont, souvent qualifié de « romain », mais qui n'en possède que le nom ! En effet, ce pont est de construction plus récente, mais comme il est érigée sur les anciennes voies romaines de Gergovie et d'Aquitaine, il s'en est approprié le titre.

© Simon Bugnon